



## Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, le 5 octobre 2021 à 20h, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers :    Marc Gaudreau  
                                  Alain Dumouchel  
                                  Alain Poissant  
                                  Daniel Racette

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire.

La Directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h, M. le Maire, ouvre la séance.

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
  - 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2021
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
  - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
  - 7.2 Autorisation des virements budgétaires
  - 7.3 Autorisation à la direction générale et au maire de signer le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique de réseau biblio de la Montérégie
  - 7.4 Relocalisation du terrain de pétanque
  - 7.5 Embauche d'un coordonnateur aux loisirs et activités communautaires à temps partiel
  - 7.6 Adoption du règlement sur le tarif des rémunérations payables lors des élections municipales et de référendums municipaux numéro 2021-315
  - 7.7 Dépôt de la démission de Monsieur Gaétan Boulerice et avis de la vacance au siège # 2
  - 7.8 Dépôt de la démission de Madame Véronique Lussier à titre de directrice générale adjointe – administration et finances et secrétaire-trésorière adjointe
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier.*
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
  - 9.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 10.1 Embauche de deux (2) opérateurs en déneigement pour la saison hivernale 2021-2022 – Travaux publics
  - 10.2 Embauche d'un journalier permanent – Travaux publics
  - 10.3 Autorisation d'achat du sel déglaçant pour la saison hivernale 2021-2022
  - 10.4 Autorisation d'achat d'abrasif pour la saison hivernale 2021-2022
  - 10.5 Autorisation d'achat de pierres concassées pour le rechargement granulaire du rang Saint-Georges
  - 10.6 Autorisation d'achat d'une gratte télescopique pour les opérations de déneigement
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

*Aucun dossier.*
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

*Aucun dossier.*
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **VARIA**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



**15.1** Levée de l'assemblée

**3. 21-10-167 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénoms	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	O Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	P Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	Daniel Racette	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	O	REJETE	

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question du public.

**5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La correspondance du mois a été déposée.

**6. LÉGISLATION**

**6.1 – 21-10-168 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénoms	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	O Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	Daniel Racette	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	P	REJETE	

**6.2 – 21-10-169 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2021, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénoms	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	O Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	Daniel Racette	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	P	REJETE	

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil et le public qu'il appose son droit de veto sur la résolution numéro 21-09-165 puisqu'il considère qu'elle contredit les directives du décret gouvernemental.

**7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**7.1 – 21-10-170 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale, en vertu du Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

**IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **542 101.79 \$** et que ce rapport soit classé sous le numéro **2021-10** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénoms	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	O Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	Daniel Racette	P	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	O	REJETE	



**7.2 - 21-10-171 – AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

**CONSIDÉRANT** l'article 9.1 du *Règlement 2020-306 décrétant les Règles de contrôle et de suivi budgétaire* stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvé par le conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

**IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER** les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 23 septembre 2021 par la Directrice générale adjointe Administration et finances.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
			ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5 – Daniel Racette	O		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6 – Alain Poissant	O		REJETE	

**7.3 - 21-10-172 – AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU MAIRE DE SIGNER LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE DE RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque municipale de Saint-Édouard affiliée au Réseau BIBLIO Montérégie nécessite un système informatique spécifique pour permettre ses opérations normales;

**CONSIDÉRANT QUE** ce système permet d'intervenir entre la municipalité de Saint-Édouard et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ vient à échéance le 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement de la convention sera effective pour une période de trois (3) ans et se terminera le 31 décembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** la directrice générale, Mme Catherine Rochefort et le Maire, M. Ronald Lécuyer, à signer la *Convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@* **ET QUE** la Convention fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
			ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5 – Daniel Racette	P		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6 – Alain Poissant	O		REJETE	

**7.4 - 21-10-173 – RELOCALISATION DU TERRAIN DE PÉTANQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club l'Âge d'Or utilise le terrain de pétanque situé au 405D, montée Lussier, Saint-Édouard, derrière la caserne du service des incendies de la Municipalité, sur le lot 3 991 594;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 3 991 594 appartient à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club l'Âge d'Or avait cédé le terrain de pétanque à la Municipalité et qu'une entente écrite en mai 2012 permettait la relocalisation du terrain de pétanque selon la résolution de la Municipalité 12-05-111;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain de pétanque actuel est difficile d'accès et qu'il devient peu sécuritaire pour les usagers, ceux-ci devant traverser la partie du terrain utilisée par le service des travaux publics alors que des véhicules lourds y circulent périodiquement, à toute heure du jour, de la nuit et de la fin de semaine;

**CONSIDÉRANT** le souhait de la Municipalité de relocaliser à nouveau le terrain de pétanque tel que le prévoit le plan directeur des parcs 2018-2028 dans le parc de la rue Sénécals et d'assumer les frais de relocalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les installations prévues, dont les installations sanitaires, pour le parc Sénécals ne seront pas terminées à court terme;

**CONSIDÉRANT** la possibilité et le souhait de la Municipalité de relocaliser temporairement le terrain de pétanque dans le parc des Loisirs situé sur la rue du Parc, près de l'aire de jeux et d'assumer les frais de relocalisation;



**CONSIDÉRANT** que ce nouvel emplacement, dans le parc des Loisirs, permettra aux usagers et aux membres du Club l'Âge d'Or de jouer à la pétanque en toute sécurité en plus d'avoir un responsable qui détiendra une clé pour accéder aux installations du chalet du parc des Loisirs (toilettes, cuisinette, réseau internet, système téléphonique, etc.);

**CONSIDÉRANT** la résolution #20210914-06 reçue du Club l'Âge d'Or qui souhaite et approuve la relocalisation du terrain de pétanque;

**CONSIDÉRANT QUE** Messieurs Arthur Boulerice et Serge Boulerice ont fait la lecture et pris connaissances de la présente proposition;

**IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER** la relocalisation temporaire du terrain de pétanque situé actuellement derrière la caserne du service des incendies vers le parc des Loisirs et que toutes dépenses soient aux frais de la Municipalité.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	O Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	Daniel Racette	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	P	REJETE	

**7.5 - 21-10-174 – EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES À TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction générale a procédé à l'affichage du poste de coordonnateur aux loisirs et activités communautaires;

**CONSIDÉRANT** les résultats des entrevues ainsi que les recommandations du comité de sélection ;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** au poste de coordonnateur aux loisirs et activités communautaires à temps partiel monsieur Pascal Piché, **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 11 octobre 2021, **QU'**une période probatoire de six (6) mois suivant l'embauche s'applique, **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, elle peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal, **QU'**une évaluation soit réalisée par la Direction générale afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente, **QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer le contrat de travail de monsieur Pascal Piché à raison de 24 heures par semaine **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	O Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	Daniel Racette	P	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	O	REJETE	

**7.6 - 21-10-175 – ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX NUMÉRO 2021-315**

**CONSIDÉRANT QUE** tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la Municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de règlement et qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté, par la résolution 21-09-162, à la séance extraordinaire tenue le 14 septembre 2021 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le *Règlement 2021-315 sur le tarif des rémunérations payables lors des élections municipales et de référendums municipaux* **ET** que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	O Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	Daniel Racette	P	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	O	REJETE	

**7.7 - 21-10-176 – DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR GAÉTAN BOULERICE ET AVIS DE LA VACANCE AU SIÈGE # 2**

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale et secrétaire-trésorière, laquelle, conformément aux dispositions de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dépose au Conseil municipal la lettre de démission de Monsieur Gaétan Boulerice, à titre de conseiller au siège # 2, en date du 21 septembre 2021;



**CONSIDÉRANT** la tenue des élections municipales générales le 7 novembre prochain et que la présente séance ordinaire se veut la dernière au mandat des membres de l'actuel Conseil municipal, le poste # 2 demeurera vacant;

**CONSIDÉRANT** les années de services rendues au bénéfice des édouaroises et des édouarois en siégeant comme conseiller de Saint-Édouard, les membres du Conseil municipal et l'administration remercient vivement M. Boulerice;

**IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER** la démission de Monsieur Gaétan Boulerice, à son titre de conseiller au Conseil municipal, au siège # 2, effective en date du 21 septembre dernier **QUE** l'information soit transmise à l'attention du Directeur général des élections du Québec et de la Direction régionale de la Montérégie du MAMH.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénoms	Poste	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	O Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 5	Daniel Racette	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	P	REJETE	

**7.8 - 21-10-177 – DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MADAME VÉRONIQUE LUSSIER À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE – ADMINISTRATION ET FINANCES ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale et secrétaire-trésorière a reçu en date du 29 septembre 2021 la démission de Madame Véronique Lussier à titre de Directrice générale adjointe – Administration et finances et secrétaire-trésorière adjointe;

**CONSIDÉRANT** l'excellent travail accompli par Mme Lussier, son implication et son dévouement pour l'équipe municipale ainsi que pour la communauté édouaroise, le Conseil municipal, la Direction générale et l'équipe municipale tient à la remercier et à lui souhaiter un grand succès dans ses futurs projets;

**IL EST PROPOSÉ D'ENTÉRINER** la démission de Madame Véronique Lussier au poste de Directrice générale adjointe – Administration et finances et secrétaire-trésorière adjointe, effective en date du 28 septembre 2021 **QUE** Mme Lussier demeurera en poste jusqu'au 29 octobre prochain et **D'AUTORISER** la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénoms	Poste	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	O Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	P Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 5	Daniel Racette	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	O	REJETE	

**8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier.*

**9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**

**9.1 – 21-10-178 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU A TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit depuis ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;



**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité prévoit la formation de pompier pour le programme Pompier I et de deux (2) pompiers pour le programme d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

**II EST PROPOSÉ DE PRÉSENTER** une demande d'aide financière pour la formation de pompier dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique **ET DE** transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	O Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 5	Daniel Racette	P	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	O	REJETE	

#### **10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**

##### **10.1 – 21-10-179 – EMBAUCHE DE DEUX (2) OPÉRATEURS EN DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022 – TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Édouard a acquis des équipements de déneigement au courant de l'année 2021 afin de gérer les opérations de déneigement à l'interne à compter de cette année;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à l'affichage du poste d'opérateur en déneigement sur différents médias en présentant la description des tâches validées par le Conseil municipal, le contremaître des Travaux publics et le Comité des ressources humaines et affaires juridiques;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de combler deux (2) postes d'opérateurs en déneigement pour la saison hivernale 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** pendant la période d'affichage du poste, nous avons reçu deux candidatures de Messieurs Sylvain Huard et Guy Charbonneau et que ceux-ci ont démontrés au Comité de sélection qu'ils rencontrent les attentes et les qualifications recherchées pour l'emploi d'opérateur en déneigement;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** au poste d'opérateurs en déneigement pour la saison hivernale 2021-2022 au Service des travaux publics Messieurs Sylvain Huard et Guy Charbonneau **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 1<sup>er</sup> octobre 2021 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par le contremaître – travaux publics afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente **QUE** le Conseil municipal autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail de Messieurs Sylvain Huard et Guy Charbonneau.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	P Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 5	Daniel Racette	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	O	REJETE	

##### **10.2 – 21-10-180 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER PERMANENT – TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des Travaux publics a procédé à l'affichage du poste de journalier permanent;

**CONSIDÉRANT** la présentation de la description des tâches assumées par le poste de journalier – Travaux publics au Conseil municipal et au Comité des ressources humaines et affaires juridiques ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de combler rapidement le poste de journalier permanent – Travaux publics ;



**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Nicolas Brisson a été rencontré en entrevue par le Comité de sélection et que le candidat a démontré répondre aux attentes et avoir les qualifications recherchées pour assumer les responsabilités de l'emploi;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** au poste de journalier permanent – Travaux publics Monsieur Nicolas Brisson **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 20 octobre 2021 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par le contremaître – Travaux publics afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente **QUE** le Conseil municipal autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail de Monsieur Nicolas Brisson.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Présent (P)	AbSENT (A)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 5 – Daniel Racette	O		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6 – Alain Poissant	O		REJETE	

**10.3 – 21-10-181 - AUTORISATION D'ACHAT DU SEL DÉGLOÇANT POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'épandre du sel déglaçant sur les chemins publics de la Municipalité afin d'assurer la sécurité des usagers de la route durant la saison hivernale 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** la quantité de sel déglaçant nécessaire estimée à environ 250 tonnes métriques afin de couvrir la superficie des chemins publics et cela pour toute la durée de la saison hivernale ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel de soumission a été effectué auprès de quatre (4) compagnies pour un contrat de service :

Soumissionnaires	Prix à la tonne métrique soumis avant taxes
SOMAVRAC C.C.	106,11 \$
SEL WARWICK INC.	95 \$
COMPASS MINERALS	79,87 \$
SEL FRIGON	92,95 \$

**CONSIDÉRANT** que la soumission de la compagnie Compass Minerals est la plus économique à 79,87\$/TM incluant la livraison, plus taxes nettes;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** l'achat d'un environ de 250 tonnes métriques de sel déglaçant à la compagnie Compass Minerals à 79,87 \$/TM incluant la livraison, pour un montant total avant taxes nettes d'environ 20 000\$ et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Présent (P)	AbSENT (A)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 5 – Daniel Racette	O		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6 – Alain Poissant	O		REJETE	

**10.4 – 21-10-182 - AUTORISATION D'ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'épandre de l'abrasif sur les chemins publics de la Municipalité afin d'assurer la sécurité des usagers de la route durant la saison hivernale 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** la quantité d'abrasif nécessaire estimée à environ 250 tonnes afin de couvrir la superficie des chemins publics et cela pour toute la durée de la saison hivernale ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel de soumission a été effectué auprès de trois (3) compagnies pour un contrat de service :

Soumissionnaires	Prix à la tonne soumis avant taxes incluant transport et redevances municipales
DÉMIX AGRÉGATS	14,86 \$
SINTRA	16,35 \$



AGRÉGATS STE-CLOTHILDE INC.

14,11 \$

**CONSIDÉRANT** que la soumission de la compagnie Agrégats Ste-Clothilde Inc. est la plus économique à 14,11 \$/tonne incluant la livraison et les redevances municipales, plus taxes nettes;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** l'achat d'un environ de 250 tonnes d'abrasif à la compagnie Agrégats Ste-Clothilde Inc. à 14,11 \$/tonne incluant la livraison et les redevances municipales, pour un montant total avant taxes nettes d'environ 3 527,50 \$ et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Fonction	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	Daniel Racette	O		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	O		REJETE	

**10.5 – 21-10-183 – AUTORISATION D'ACHAT DE PIERRES CONCASSÉES POUR LE RECHARGEMENT GRANULAIRE DU RANG SAINT-GEORGES**

**CONSIDÉRANT** les travaux de rechargement granulaire planifiés à la TECQ 2019-2023 qui seront réalisés à la fin 2021;

**CONSIDÉRANT** la quantité de pierres concassées nécessaire estimée à environ 2000 tonnes métriques pour la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel de soumission a été effectué auprès de trois (3) compagnies pour un contrat de service :

Soumissionnaires	Prix à la tonne métrique soumis avant taxes incluant transport et redevances municipales
DÉMIX AGRÉGATS	13,36 \$
SINTRA	12,00 \$
AGRÉGATS STE-CLOTHILDE INC.	11,11 \$

**CONSIDÉRANT** que la soumission de la compagnie Agrégats Ste-Clothilde Inc. est la plus économique à 11,11 \$/tonne incluant la livraison et les redevances municipales, plus taxes nettes;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** l'achat d'un environ de 2000 tonnes métriques de pierres concassées à la compagnie Agrégats Ste-Clothilde Inc. à 11,11 \$/tonne incluant la livraison et les redevances municipales, pour un montant total avant taxes nettes d'environ 22 220 \$ et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Fonction	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	Daniel Racette	P		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain Poissant	O		REJETE	

**10.6 – 21-10-184 - AUTORISATION D'ACHAT D'UNE GRATTE TÉLESCOPIQUE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a choisi d'effectuer les opérations de déneigement à l'interne à compter de l'hiver 2021-2022 et que pour se faire, des véhicules et équipements de déneigement ont été acquis;

**CONSIDÉRANT QUE** le contremaître du Service des Travaux publics a procédé à de multiples recherches et inspections d'équipements pour faire l'achat d'une gratte de déneigement à installer sur la rétrocaveuse Case ;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats des soumissions des équipements de gratte reçues sont :

Compagnies et modèles de gratte	Prix soumis
Metal Pless Plow Maxx 8 à 14 pieds	18 750 \$ plus taxes
EDF directionnelle 9 pieds	14 070 \$ plus taxes
EDF télescopique 8 à 14 pieds	6000 \$ taxes incluses
COTECH réversible et télescopique 7 à 14 pieds	6000 \$ avant taxes



**CONSIDÉRANT QUE** la gratte COTECH réversible et télescopique de 7 à 14 pieds au montant de 6 000 \$ avant taxes correspond aux besoins évalués par le service des Travaux publics ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** l'achat de la gratte de déneigement *COTECH réversible et télescopique 7 à 14 pieds*, au montant total de 6 000\$ avant taxe **ET DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Initials	Nom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	P	Maire :		
# 4	O	Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	O		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	O		REJETE	

#### **11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

*Aucun dossier.*

#### **12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

*Aucun dossier.*

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Sébastien Tremblay demande si une nouvelle ressource a été recruté pour le remplacement de la DGAF. Mme Rochefort explique que la nouvelle de la démission de Mme Lussier a été reçue la semaine dernière alors nous débuterons les processus d'affichage du poste et d'embauche dans les prochains jours.

M. Jean-Michel Dupuis demande, quant à la résolution 21-10-183, si un contrat a été émis à un entrepreneur pour les travaux de rechargement granulaire du rang Saint-Georges ? Mme Rochefort explique que oui, le contrat en gré à gré (de moins de 100 000\$ conformément au règlement sur la gestion contractuelle numéro 2021-313 a été octroyé à Excavation St-Patrice.

M. Jean-Michel Dupuis demande au Conseil municipal pourquoi les ampoules des luminaires de rue situés entre les 45 et 47, rue du Parc ne sont pas encore remplacés alors qu'il a signifié la situation à quelques reprises à la Municipalité. Il demande au Conseil : « Attendez-vous que quelqu'un se fasse frapper ? ». Mme Rochefort lui répond qu'elle n'est pas au courant de cette demande et qu'elle fera une vérification auprès du service des Travaux publics à cet effet.

#### **14. VARIA**

#### **15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

##### **15.1 – 21-10-185 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**II EST PROPOSÉ DE LEVER** la présente séance à 21h06.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Initials	Nom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	O	Maire :		
# 4	P	Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	O		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	O		REJETE	

  
Ronald Lécuyer  
Maire

  
Catherine Rochefort  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

